

MAIRIE DE BREUIL SUR VESLE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2021

Le lundi 12 juillet deux mille vingt et un à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de : Mr BOILLY Bertrand, le Maire.

PRESENTS : Tous sauf absents excusés

Absents excusés : M.Froment, Mme Domsalski,

Pouvoir : M. Lecot donne pouvoir à M.Boilly

Election du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : M.Decarpenterie

Lecture et approbation de la réunion du 14 avril 2021.

1. Décision modificative N°202107/01:

Suite à l'acquisition de dispositifs de protection pour la mise en place des bureaux pour les élections Départementales et Régionales (dispositifs subventionnés à hauteur de 300€ par l'Etat) il est nécessaire d'effectuer une décision modificative en effectuant les opérations suivantes :

Investissement Dépenses :

Opération 78 Chapitre 21 Compte 21578 -360.00€

Opération 96 ? Chapitre 21 Compte 2181 360.00 €

Les membres présents acceptent à l'unanimité l'ensemble de ces modifications budgétaires.

2. Contrat employé communal N°202107/02 :

Le Maire expose au conseil que le dossier retraite de M.Boquet a enfin été traité par la MSA ce avec près d'1an1/2 de retard... Le contrat, à raison de 5h/semaine, liant M.Boquet à la commune arrive à échéance au 1^{er} Aout 2021.

Le Maire souligne encore une fois la qualité des services et l'engagement dont a fait preuve M.Boquet tout au long de ces années et lui souhaite un repos bien mérité à la retraite même si il ne doute pas que ce repos sera « actif ».

Pendant son activité, M.Boquet effectuait 23h par mois à la commune. Lors de son passage à la retraite, M.Potier avait été recruté à raison de 17h30/semaine, M.Boquet effectuant alors un CDD de 10h/semaine une première année, réduit à 5h/semaine la seconde.

Il convient donc d'augmenter le volume horaire de M.Potier afin de compenser le départ de M.Boquet.

Après discussions, le conseil décide de saisir le comité technique du centre de gestion pour modification de durée hebdomadaire de service concernant M.Potier dans le but de lui proposer 24h hebdomadaires.

3. Achat matériel technique N°202107/03 :

M.Decarpenterie expose au conseil l'étude d'opportunité de l'achat ou non d'une balayeuse qu'il a conduite. Après

l'avoir écouté, le conseil décide de recourir à la demande à l'offre de service proposée par la société Prillieux pour la somme de 90€ de l'heure.

Acquisition de matériel :

Après étude des premiers devis, le conseil décide de mandater un groupe d'Elus composés de M.Fernandez, Decarpenterie et Sallaz pour le remplacement du tracteur communal, l'acquisition d'une remorque et d'un nettoyeur haute pression autonome dans une enveloppe de 25 000€ HT maximum.

4. Spl X Demat N°202107/04 : Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Par délibération du 28 juin 2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions des 11 mars et 28 mai 2020, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 24 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2019 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 468 au 31 décembre 2019), un chiffre d'affaires de 1 010 849 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 51 574 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 182 911 €.

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

5. Aménagement espace public N°202107/05 :

Dans le but de mener une réflexion sur la sécurisation de la traversée du village, une rencontre de M.Mezinot et M.Devynck de la CIP Nord a été organisée le 12 mai. M. le Maire présente au conseil le compte rendu de cette rencontre. Dans les grandes lignes, il est demandé à la commune de supprimer le « haricot » à l'entrée nord de la commune et d'installer des chicanes, de supprimer l'ensemble des Stop sur la traverse du village en vertu d'une recommandation préfectorale, de renouveler les coussins berlinois, d'implanter un îlot en rive à l'intersection de la rue de l'Eglise.

Afin de mener une réflexion plus globale sur ces points, le Maire propose d'inclure l'aménagement de la place du village dans la réflexion et de prendre l'attache de M. Tekiela de chez VOA Ingénierie pour AMO. Cette réflexion permettra de statuer sur la réfection du lavoir communal et de la benne à verre entre autre.

Le conseil, après s'être déplacé sur place, approuve cette proposition.

6. Redevance d'Occupation du Domaine Public N°202107/06

L'armoire électrique installée sur la place doit être mise en service avant la fête patronale. Elle permettra aussi au camion pizza présent les vendredi soirs de se raccorder au réseau et ainsi supprimer les nuisances sonores dues à l'utilisation d'un groupe électrogène. Afin de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour les vendeurs ambulants utilisant l'armoire électrique au plus juste, il est décidé d'effectuer une période de test / évaluation jusqu'au prochain conseil municipal. La délibération est donc retirée de l'ordre du jour.

7. Questions diverses :

A. Eglise :

Une opération globale sera menée d'entretien de l'Eglise (réfection d'une colonne, fuite dans un contre fort, demoussage toiture, reprise de certaines pierres), les devis sont en cours d'établissement.

B. Aménagement Terrain jeu communal

Le pare-ballon sera rallongé dès que les fournisseurs seront réapprovisionnés.

C. Video-surveillance

Suite aux difficultés internes rencontrées par l'entreprise DRTP, l'installation devrait être finalisée en septembre...

D. Fauchage Terrain foot

Compte tenu des difficultés météorologiques rencontrées cette année, le fauchage est différé.

E. Permis Aménager lotissement Briqueterie

Le Maire informe le conseil que le permis d'aménager a été signé ce jour.